

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 22 MARS 2012

DLB 919/12

L'an deux mille douze et le jeudi 22 mars à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents** : Mmes Josiane AUBERT, Josiane BUCHACA, Michèle DERSON, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Sylvie KLEIN, Sylvie LESCURE,  
MM. Christian ALLEMANY, Robert BAISSÉ, Gérard BARRAU, Jean-Michel BONNAFOUX, Louis BORRAS, Olivier BRUN, Julien BRUNO, Bernard CHAUD, Hervé COSTA, Adam DASILVA, Charles FAURE, Robert GAIRAUD, André GALINIER, Robert GELY, Daniel GOUD, Henri GRANIER, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Alain HUC, Gérard LABATUT, Yves LAUGE, Hubert LIEVANS, Michel LOUP, Jean-Baptiste MAJORY, Michel MAS, Gaël MINIER, Robert MOULINOT, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Alain RYAUX, Henri SANCHEZ, Alain SENEGAS, Daniel SERIN, Michel TRINQUIER,

**Absents excusés** : Mmes Lucienne LABATUT, Monique MOLINIER,  
Gérard BELLOC, Norbert ETIENNE, André FRETAY, Christian JANTEL, Claude VISTE,

**Objet** : Marché de collecte des ordures ménagères pour la ville d'Agde – AVENANT N°2

Monsieur le Président rappelle aux élus que la société SMN Nicollin est le prestataire de la collectivité pour ce qui concerne la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la ville d'Agde.

Il indique qu'un avenant au contrat initial a été signé en Février 2010 afin d'intégrer la prestation de collecte des bennes enterrées sur l'avenue des Sergents d'une part, puis boulevard des Matelots d'autre part.

Monsieur le Président expose que l'installation de systèmes enterrés supplémentaires au Grau d'Agde implique la signature d'un second avenant, destiné à prendre en compte le coût supplémentaire de cette collecte, supporté par le prestataire.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer un avenant n°2 qui fixe au 1<sup>er</sup> mars 2012 le prix forfaitaire de la collecte des systèmes enterrés des 3 sites à 217 € HT par jour, 416 € HT pour une collecte effectuée le dimanche ou un jour férié et une plus-value de 88.82 € HT en cas de vidange sur le quai de transfert de Pézenas en lieu et place de celui de Agde.

Le montant estimatif de la prestation est de 25 000 € HT / an.

Monsieur le Président précise que le montant initial du marché étant de 1 629 104.30 € HT, l'avenant n°2 augmentera le marché de 1,6%.

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE  
11 AVR. 2012  
SERVICE COURRIER

Le Comité Syndical,

La présentation de Monsieur le Président entendue,

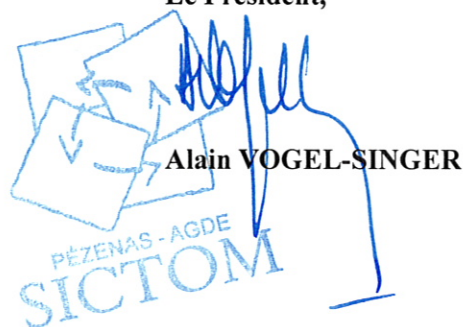
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant reprenant les conditions précédemment énoncées.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

**Le Président,**



**Alain VOGEL-SINGER**

PEZENAS - AGDE  
SICTOM